

Webinaire

Les dispositifs d'aide pour les bases nautiques

Déroulement du webinaire

- Introduction
- Présentation des aides de l'Agence Nationale du Sport
- Présentation du dispositif Base nautique d'avenir
- Présentation des aides de la Région Bretagne
- Temps d'échange / Questions et Réponses



Types d'équipements éligibles

- Tous les équipements structurants spécialisés destinés à la pratique sportive en club
- Matériels lourds spécifiques destinés à la pratique sportive fédérale, tel que bateau spécifiquement aménagé type NEO 495
- Véhicule type minibus (9 places minimum) aménagés pour les personnes en situation de handicap

Nature des travaux éligibles

- Construction
- Rénovations pour rendre accessible

Subventions mise en accessibilité

Bénéficiaires

Collectivités territoriales et leurs groupements

Fédérations sportives agréées, associations sportives agréées et affiliées à une Fédération sportive

Seuil minimal de demande de subvention : 10 000€

Apport minimal du porteur de projet : 20% minimum du coût total de l'opération

Priorités

- Mise en accessibilité
- Signalétique spécifique
- Associations sportives référencées dans l'Handiguide

Plus d'information sur <https://www.agencedusport.fr/>

Et également des aides à l'emploi : [AetS - Associations- PST | Agence nationale du sport \(agencedusport.fr\)](#) ou [AetS - CT - JAN AA | Agence nationale du sport \(agencedusport.fr\)](#)

Destination France Base nautique d'avenir

- Dispositif d'aides au fil de l'eau pour accélérer la transition écologique et la modernisation des bases nautiques
- 10 millions d'euros disponibles
- Période 2022-2024
- Base nautiques en eaux intérieures sont éligibles
- Tous les sports nautiques sont concernés

<https://www.cerema.fr/fr/destination-france/base-nautique-avenir>

Région Bretagne – Destinations Touristiques et projets nautiques intégrés (années 2 et 3)

Destinations Touristiques : dispositif d'aide au fil de l'eau pour mieux prendre en compte l'identité bretonne et les transitions dans les projets touristiques

- 3 470 000 euros disponibles/an pour les 10 Destinations
- Période : 2023 – 2025
- Attention, subventions destinées à tous les projets touristiques, pas que nautiques
- Tous les prestataires nautiques, quel que soit leur localisation (littoral, intérieur de la Bretagne), leur statut (public, privé, associatif) et les sports développés sont concernés

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/tourisme-identite-et-transitions-projets-de-developpement-touristique-des-10-destinations-touristiques/>

Projets nautiques intégrés : dispositif d'aide ouvert uniquement aux projets engagés en 2021 ou 2022

- 700 000 euros disponibles/pour les 9 PNI en cours
- Période : 2023 – 2024

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/tourisme-projets-nautiques-integres/>

1/ Base nautique d'avenir

Présentation du dispositif d'Etat

- Subventions par dossier : **8 – 100 k €**
- Subvention maximum par base nautique: **200 k €**
- Les **taux de subvention sont indiqués par activité éligible (entre 30 et 60 %)**
- Un taux **bonifié de +10%** est accordé pour les actions collectives
- La subvention peut **se cumuler** avec d'autres aides. **Le taux maximum d'aides publiques est de 80%.**

PRÊT À VOUS LANCER ?

Dispositif d'aides au « fil de l'eau » pour accélérer la transition écologique et la modernisation des bases nautiques (actualisé le 01-02-2023)

Règlement d'intervention du dispositif d'aides "au fil de l'eau"

DOCUMENT PDF



Déposez votre demande d'aide

LIEN EXTERNE

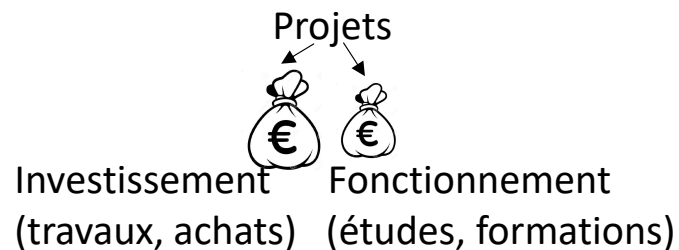


Webinaire - Dispositifs d'aide pour les bases nautiques

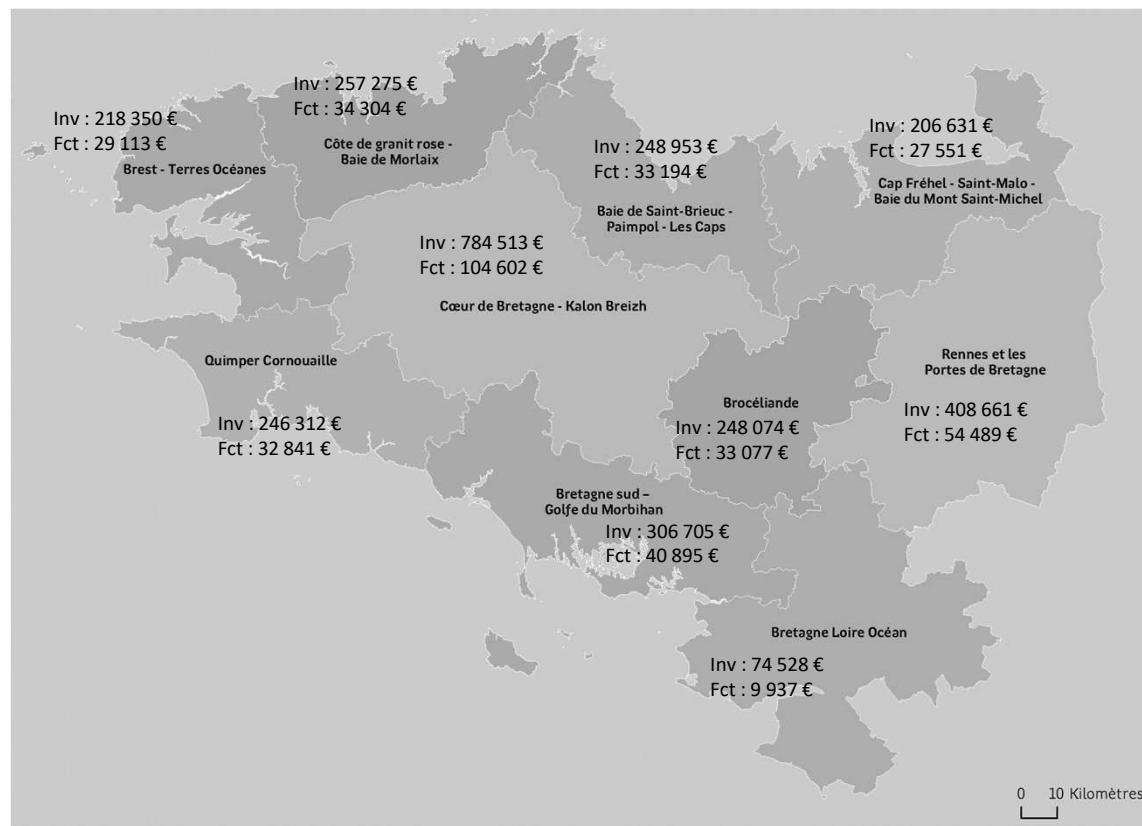
2/ Région Bretagne

Aides aux Destinations touristiques

- Subvention péréquée pour les projets de développement touristique



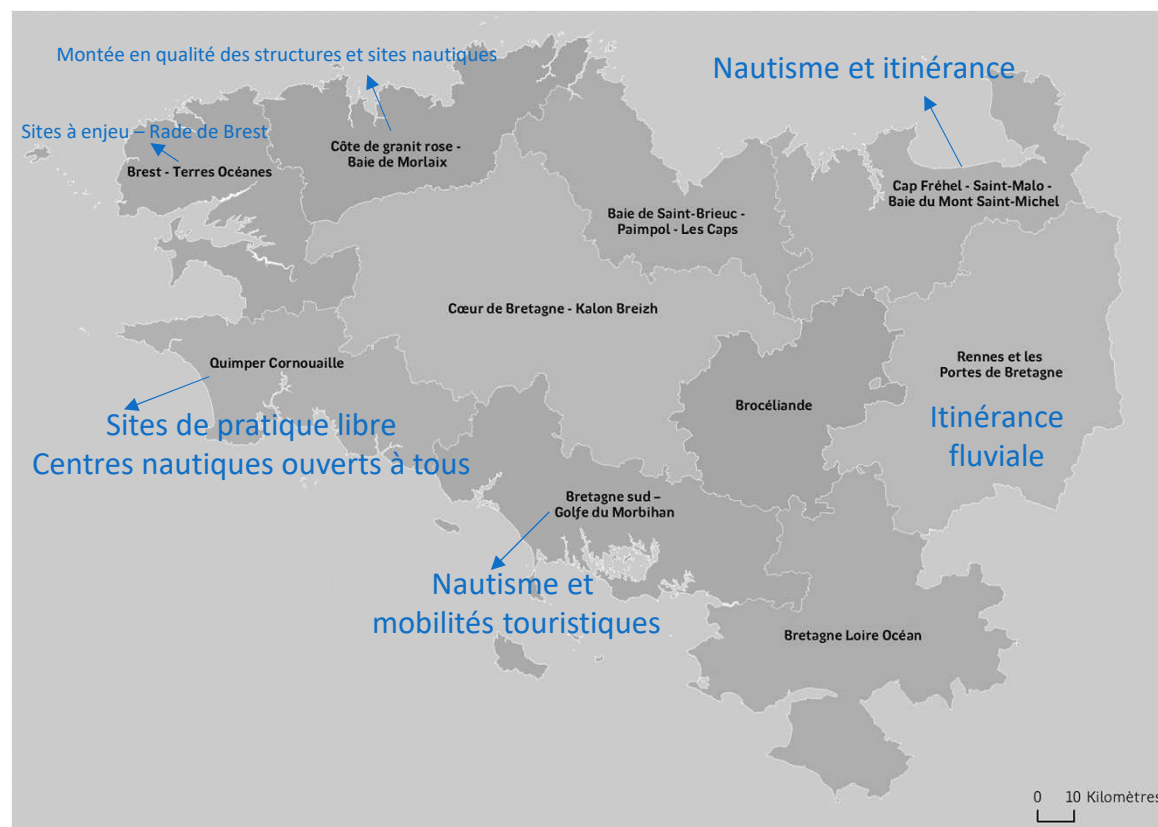
- Chaque Destination oriente ses aides en fonction de ses priorités : nautisme, itinérance, patrimoine, savoir-faire, mobilités touristiques.



2/ Région Bretagne

Aides aux Destinations touristiques

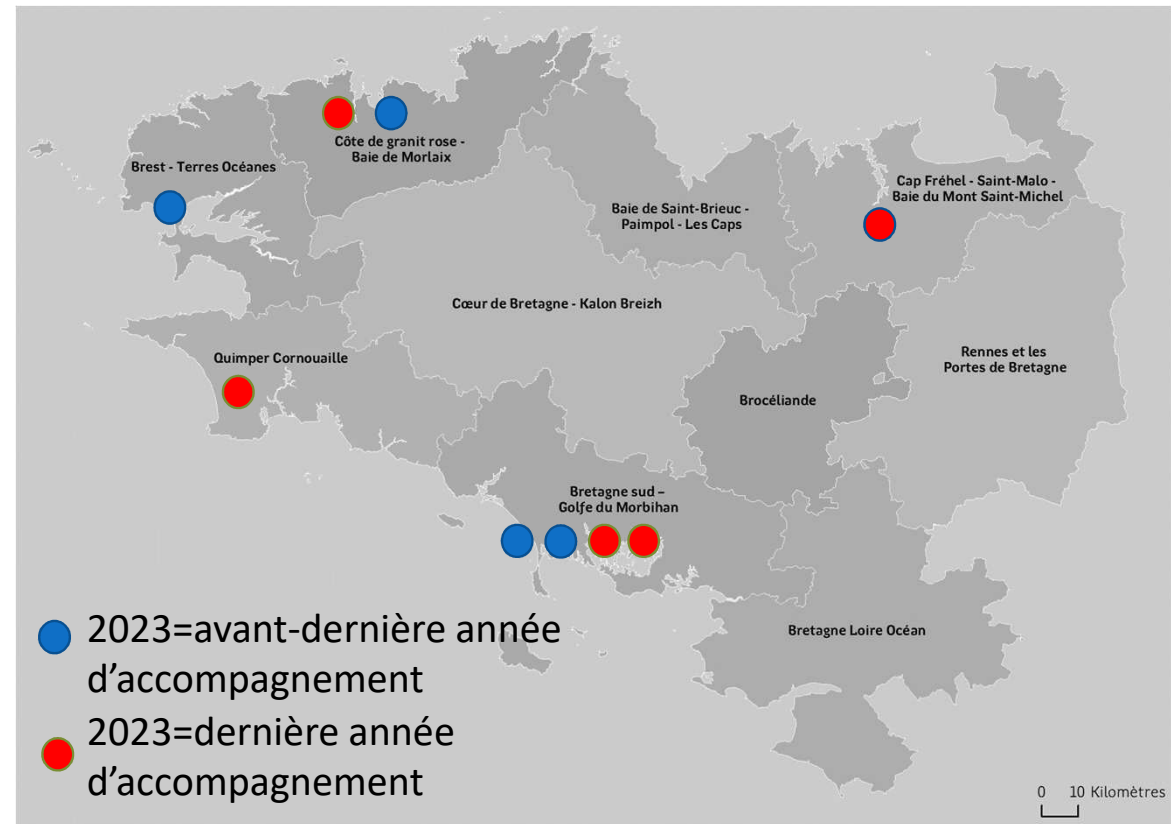
- 6 Destinations sur 10 affichent le nautisme dans leur plan d'actions 2023-2025
- les fiches projets sont en cours d'élaboration
- l'accès aux aides de la Destination est sous réserve de l'avis de son Comité de pilotage



2/ Région Bretagne

Projets nautiques intégrés

- 9 projets de développement sont toujours en cours



Actions éligibles Base nautique d'avenir pouvant être co-financées par la Région

Thématique	Action éligible au fil de l'eau	Taux BNA	Région
Management durable	Diagnostic en vue de l'écriture d'une stratégie pluriannuelle développement durable, Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ou Responsabilité sociétale des Organisations (RSO) de la base nautique débouchant sur un plan d'actions	60%	80% (Destination Touristique)
	Actions préparatoires à l'obtention de la marque Qualité tourisme, d'un label de tourisme durable, de label mangement durable du sport « Sports s'engage », ou de certification environnementale	60%	80% (Destination Touristique)
Lutte contre la pollution des eaux	Étude ou diagnostic environnemental préalable permettant de limiter les impacts de l'activité de la base nautique sur l'environnement	60%	80% (Destination Touristique)
	Aires de rinçage : Création et équipements de sites dédiés et équipés de systèmes de récupération d'eau de rinçage de matériel, connexions des récupérations d'eau de rinçage à un système de traitement de l'eau (collectif ou individuel), système de traitement de l'eau de rinçage	50%	35% (PNI) ou 50% (Destination Touristique)
	Sécurisation des postes d'avitaillement des navires de la base nautique pour prévenir les pollutions accidentelles (système de récupération des eaux pluviales, acquisition de pompes de récupération)	50%	35% (PNI) ou 50% (Destination Touristique)
Equipements ou infrastructures favorisant les mobilités actives	Investissement sur des équipements mobilités actives pour accueillir les usagers venant dans la base nautique en mobilité active	50%	35% (PNI) ou 50% (Destination Touristique)
Collecte et optimisation des déchets	Etude ou diagnostic déchets préalable	60%	80% (Destination Touristique)*
	Installation de points de collecte sélective et signalétique	50%	35% (PNI) ou 50% (Destination Touristique)*
Utilisation économe des ressources naturelles	Étude ou diagnostic préalable	60%	80% (Destination Touristique)
	Réduction de la consommation en eau potable: dispositifs limitant la consommation	60%	35% (PNI) ou 50% (Destination Touristique)
	Réduction de la consommation en eau potable: récupération et utilisation des eaux pluviales	60%	
	Réduction de la consommation en eau potable: réutilisation des eaux grises	60%	
Réduction de la consommation en eau potable: remplacement par une autre ressource	60%		

*Pour la Région Bretagne, les actions qui relèvent de la responsabilité du porteur de projet ne sont pas éligibles à ses aides. Les aides doivent permettre d'aller au-delà de ce qui est réglementairement nécessaire.

Actions éligibles Base nautique d'avenir pouvant être co-financées par la Région (suite)

Thématique	Action éligible au fil de l'eau	Taux BNA	Région
Transition numérique	Acquisition de solutions numériques pour améliorer la relation client	30%	35% (PNI) ou 50% (Destination Touristique)
	Outil numérique de gestion intégrée de la base nautique	30%	
Production d'énergie à partir de sources renouvelables	Étude ou diagnostic préalable	60%	80% (Destination Touristique)
	Dispositif de production d'énergies renouvelables	30%	35% (PNI) ou 50% (Destination Touristique)**
	Chauffe-eaux solaires	50%	
Lutte contre la pénibilité du travail	Étude ou diagnostic en ergonomie du travail préalable à l'action, ci-dessous, permettant de diminuer la pénibilité des manutentions dans la base nautique	60%	35% (PNI) ou 50% (Destination Touristique)**
	Acquisition d'équipement qui facilite des manutentions identifiées dans les études et inscrit dans le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) de la base nautique.	60%	
Préservation de la biodiversité	Étude ou diagnostic environnemental préalable	60%	80% (Destination Touristique)
	Mise en place d'action de préservation des milieux et espèces sur la zone de navigation	60%	35% (PNI) ou 50% (Destination Touristique)
	Conception du Plan de gestion durable pluriannuelle et d'amélioration de l'accueil des publics des espaces verts de la base nautique	60%	
	Désimperméabilisation et renaturation des sols	60%	
Décarbonation des navires d'encadrement	Etude pré-opérationnelle portant sur la décarbonation des activités nautiques de la base, notamment par la mise à disposition de carburants alternatifs	60%	80% (Destination Touristique)
	Acquisition de navires d'encadrement (coque et moteur) à motorisation non carbonée (surcoût, voir RI)	40%	35% (PNI) ou 50% (Destination Touristique)
	Équipement (refit) de navires d'encadrement avec une motorisation non carbonée (surcoût, voir RI)	40%	
	Coûts associés au passage à la motorisation non carbonée, par exemple borne de recharge électrique nécessaire	40%	(Destination Touristique)

**Pour la Région Bretagne, sera donné la priorité aux diagnostics énergie réalisés par les Agences Locales de l'Énergie et les Points Info Énergie. Il s'agit d'un service qui est, dans certains cas, partiellement subventionné par la Région.

Temps d'échange



Autres aides disponibles

- Rénovation énergétique de bâtiments publics : [Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics | Aides-territoires \(beta.gouv.fr\)](#)
- Appel à projets ADEME formes émergentes de tourisme (conseil, achat d'équipements nautique destiné à une offre de slow tourisme) : [Fonds Tourisme Durable - Formes Émergentes de Tourisme | Collectivites | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)
- Le fonds chaleur de l'Ademe (étude de faisabilité, équipements chaleur renouvelable) : <https://expertises.ademe.fr/energies/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-laction/produire-chaleur/fonds-chaleur-bref>

Aides au départ en classe de mer :

- Pass classe de mer : [PASS Classes de mer · Région Bretagne](#)

Contacts

Base nautique d'avenir

Cécile LAVAL

Basenautique.davenir@envsn.sports.gouv.fr

02 97 30 30 41

Région Bretagne

Sabina BADEA

sabina.badea@bretagne.bzh

06 08 14 50 65

ANS - DRAJES

Tania Mélikian

tania.melikian@ac-rennes.fr

06 86 44 32 61